Obligations relatives aux diagnostics immobiliers										
		AMIANTE	PLOMB	TERMITES	INSTALLATIONS DE GAZ	PERFORMANCE ENERGETIQUE	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	ATTESTATION LOI CARREZ
Territoire concerné		Ensemble du territoire	Ensemble du territoire	Zones délimitées par arrêté préfectoral (aucun dans l'Orne)	Ensemble du territoire	Ensemble du territoire sauf DOM-TOM	Zones délimitées réglementairement	Ensemble du territoire	Ensemble du territoire	Ensemble du territoire
Immeubles concernés		Immeubles dont le PC est antérieur au 1er juillet 1997	Immeubles construits avant le 1er janvier 1949	Tous immeubles	Immeubles avec installation de gaz de + de 15 années	Immeubles de superficie > 50 m², dont la Θ° normale est > à 12°, diposant d'un chauffage fixe, qui n'est pas classé monument historique	Tous immeubles	Immeubles avec installation électrique de + de 15 années	Immeubles non collectifs	Immeubles en co-propriété
Acte concerné	Construction	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
	Vente	Oui	Oui	Oui	Oui à dater du 1er nov 2007	Oui	Oui	Oui à dater du 1er janv 2009	à dater du 1er janv 2013	Oui sauf VEFA
	Location	Non	Oui à dater du 12 août 2008	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Usage concerné	Habitation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Professionnel /commercial	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
	Fonds de commerce	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Parties concernées en collectif	Parties communes	Oui	Oui à effectuer obligatoirement à dater du 12 août 2008	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
	Parties privatives	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Durée de validité du document		Vente : 1 an Autres cas : illimitée	Vente : 1 an Location : 6 ans	6 mois	3 ans	10 ans	6 mois	3 ans	10 ans	Illimitée en l'absence de travaux
Nature du document		Constat de présence ou DTA (Document Technique Amiante)	CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb)	Etat relatif à la présence	Etat des installations intérieures	DPE (Diagnostic de Performance Energétique)	Etat des risques	Etat des installations intérieures	Diagnostic des installations	Etat des superficies
Sanctions		Garantie des vices cachés	Garantie des vices cachés Responsabilité pénale du bailleur	Garantie des vices cachés	Garantie des vices cachés		Dénonciation du contrat ou diminution du prix	Garantie des vices cachés	Garantie des vices cachés	Diminution du prix